

Séance du 12 octobre 2015

(Sous réserve d'approbation lors de la prochaine séance)



Le Conseil Municipal s'est réuni le 12 octobre 2015, à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Pierre REBEIX, Maire. Date de la convocation : 06 octobre 2015.

	Présent	Excusé	Procuration
M. Pierre REBEIX	X		
Mme Isabelle PASSUELLO	X		
M. Roger BOUTHERRE	X		
M. Jean-Camille YERLY	X		
Mme Julie HUBERT-MOULIN	X		
M. Robert CLEMENT	X		
Mme Jacqueline BILAT	X		
Mme Catherine BOISSIN DELAPORTE	X		
Mme Carole CHENEVAL	X		
M. Philippe CLAVERI	X		
M. Laurent FOURNIER	X		
Mme Rose-Marie HENRI	X		
M. Michael KEWLEY	X		
M. Julien MORELLI	X		
Mme Marilou NYITRAI-WOLF		X	M. Pierre REBEIX
Mme Corinne RESCANIERES	X		
M. Fabien ROUGIER	X		
Mme Anneke VAN DER VOSSSEN		X	Mme Isabelle PASSUELLO
M. Wim WETERINGS	X		

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Approbation du compte rendu de la séance du 21 septembre 2015,
3. Délibérations :
 - 3.1 Vote du Budget Supplémentaire,
 - 3.2 Aménagement de la rue François Estier = demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux),
 - 3.3 Renouvellement de la convention de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Saint-Genis-Pouilly,
 - 3.4 Souscription d'un contrat d'entretien pour la centrale de traitement d'air de la pompe à chaleur de l'école,
 - 3.5 SleA - Plans de financement pour la mise en souterrain des réseaux basse tension et de télécommunication du bas de la rue François Estier,
 - 3.6 Cession de la parcelle AS 9 = rétrocession d'une bande de terrain,
 - 3.7 Don des documents usagés de la bibliothèque municipale.

Questions diverses

4. Questions diverses.
 - 4.1 Planning des travaux de la rue François Estier.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 heures 30 et fait lecture de l'ordre du jour.

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité l'ordre du jour.

Procurations ont été données à Monsieur Pierre REBEIX par Madame Marilou NYITRAI-WOLF et à Madame Isabelle PASSUELLO par Madame Anneke VAN DER VOSSSEN.

1. Désignation du secrétaire de séance : M. Michaël KEWLEY est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Approbation du compte rendu de la séance du 21 septembre 2015 :

Le compte rendu de la séance du 21 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité avec les remarques suivantes de Madame Rose-Marie HENRI :

3.5: remplacer ma remarque par : RM Henri demande ce qu'il en est de l'éclairage sur la parité haute de la rue des Maures. L'enfouissement et les nouveaux lampadaires sont installés depuis plusieurs années sur les 2/3 de la rue, la partie haute a été "oubliée". Pouvons-nous demander au SleA de finir le travail avant de penser à d'autres travaux?"

3.12: merci de noter la principale raison des votes contre : "au vu de notre expérience lorsque nous avons participé au congrès des maires, deux jours suffisent si nous sommes organisés et nous concentrons sur les sujets qui nous intéressent."

De manière générale je remarque que les commentaires qui étaient les votes contre ou abstentions ne sont plus protocolés. Ce qui est bien dommage car cela ôte toute transparence lors de la lecture du PV de séance par les habitants.

Pour exemple, tous les points relatifs aux plans de financement de SleA ont fait l'objet de remarques quant à leur manque de précision, ce qui entache le vote.

Points divers pour le 12.10: Bilan financier de la fontaine de la pierre et travaux annexes
Montant de la dette par habitant
A monsieur le maire de proposer une date pour la commission plu et un ordre du jour (par ex. Quid du PLUi, actions effectuées et à venir, marge de manœuvre PLU vs PLUi, que peut entreprendre la commune pour son PLU,....).

3. Délibérations :

3.1 Vote du budget supplémentaire.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 60632 : Fournitures de petit équipement		500.00 €		
D 60632 : Fournitures de petit équipement		7 500.00 €		
D 60681 : Fleurs, plantes services techniques		2 000.00 €		
D 60522 : Entretien de bâtiments		12 000.00 €		
D 61558 : Entretien autres biens immobiliers		3 000.00 €		
D 617 : Etudes et recherches		1 000.00 €		
D 6228 : Divers		2 500.00 €		
D 6232 : Fêtes et cérémonies		4 000.00 €		
D 6284 : Redevances pour services rendus		4 500.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		37 000.00 €		
D 6417 : Rémunération des apprentis		8 000.00 €		
D 6454 : Cotisations ASSEDIC		2 000.00 €		
D 6455 : Cotisations assurance personnel		36 600.00 €		
D 6457 : Cot. Soc. Liées apprentissage		400.00 €		
TOTAL D 012 : Charges de personnel		47 000.00 €		
D 023 : Virement à la section d'invest	33 800.00 €			
TOTAL D 023 : Virement à la section d'invest	33 800.00 €			
D 675 : Valeur comptable immob cédées		17 633.41 €		
TOTAL D 042 : Opération d'ordre entre		17 633.41 €		

sections				
D 6533 : Cotisations retraite élus		600.00 €		
D 6534 : Cot séc. Sociale part pat.élus		5 500.00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante		6 100.00 €		
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance	17 400.00 €			
TOTAL D 66 : Charges financières	17 400.00 €			
R 6419 : Rembt. Rémunérations du personnel				7 000.00 €
TOTAL R 013 : Atténuation de charges				7 000.00 €
R 776 : Dif. Réal. Reprise au résultat				15 433.41 €
TOTAL R 042 : Opération d'ordre entre section				15 433.41 €
R 7024 : Rembt forfaitaire de TVA			2 000.00 €	
R 7082 : Commissions				1 000.00 €
TOTAL R 70 : Produits de service			2 000.00 €	1 000.00 €
R 74121 : Dot Solidarité rurale				5 400.00 €
R 74718 : Autres				4 400.00 €
R 74718 : Autres				3 800.00 €
R 7473 : Subv Département				1 900.00 €
R 7478 : Autres organismes				2 000.00 €
R 748314 : Dotations unique comp TP				600.00 €
R 74834 / Etat/comp taxes foncières				3 500.00 €
R 74835 : Comp exonération taxe hab				13 500.00 €
TOTAL R 74 / Dotations et participations				35 100.00 €
TOTAL	51 200.00 €	107 733.41 €	2 000.00 €	58 533.41 €
INVESTISSEMENT				
D 192 : Plus/moins value cession d'immo		15 433.41 €		
TOTAL D 040 Opérations d'ordre entre section		15 433.41 €		
D 1641 : Emprunts en euros		1 509.00 €		
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts		1 509.00 €		
D 2135 : Installation générales		800.00 €		
D 21571 : Matériel roulant		27 540.00 €		
D 2158 : Autres matériels et outillages		5 800.00 €		
TOTAL D 21 : Immo. Corporelles		34 140.00 €		
R 021 : Virement de la section de fonctionnement			33 800.00 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct			33 800.00 €	
R 1641 : Emprunt en euros				30 450.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilés				30 450.00 €
R 2111 : Terrains nus				36 799.00 €
R 21571 : Matériel roulant				17 633.41 €
TOAL R 21 : Immobilisations corporelles				54 432.41 €
TOTAL		51 082.41 €	33 800.00 €	84 882.41 €
TOTAL GÉNÉRAL		107 615.82 €		107 615.82 €

Monsieur Michaël KEWLEY demande pourquoi une partie de la vente de la parcelle AS 9 est prévue en 2015, alors que la vente ne se réalisera pas cette année.

Il lui est répondu que si la vente ne se réalise pas cette année, les crédits seront reportés en 2016.

Monsieur Wim WETERINGS demande pourquoi la somme de 34 600 € apparaît sur l'article 6455 (cotisations du personnel) ? C'est une erreur dans l'article.

Madame Carole CHENEVAL demande pourquoi une somme de 4 000 € dans le compte « fêtes et cérémonies » ?

Monsieur BOUTHERRE répond que cela correspond à beaucoup de petits montants dont le caveau d'Emery qui n'avait pas transmis la facture depuis deux ans.

Il est demandé pourquoi 4 500 € de plus sur les poubelles. Réponse : il y a plus de poubelles qu'avant.

- Après en avoir délibéré et par 15 voix POUR, 3 voix CONTRE (Mme Julie HUBERT-MOULIN, Mme Carole CHENEVAL, M. Michaël KEWLEY) et 1 ABSTENTION (M. Fabien ROUGIER), le Conseil Municipal APPROUVE la décision modificative n° 3.

3.2 Aménagement de la rue François Estier = demande de subvention au titre de la DETR.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour le projet d'aménagement de la rue François Estier et du giratoire du carrefour Mathieu.

Il présente les approches budgétaires des travaux, dont le montant estimatif s'élève à 915 832,64 € HT soit 1 098 999,10 € TTC.

➤ **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal ACCEPTE le montant estimatif des travaux d'aménagement de la rue François Estier et du carrefour Mathieu d'un montant de 915 832,64 € HT soit 1 098 999,10 € TTC, SOLLICITE le concours financier de l'Etat au titre de la D.E.T.R. dans le cadre des aménagements de sécurité, AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal, à effectuer toutes les démarches administratives et DIT que les crédits correspondants à cette dépense seront inscrits l'année de réalisation des travaux.**

3.3 Renouvellement de la ligne de trésorerie.

VU que le contrat n° LTI n° 9614382188 concernant la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne, d'un montant de 300 000,00 euros, arrive à échéance le 23 octobre 2015,

VU la de la délibération du 29 septembre 2014, concernant le renouvellement de la ligne de trésorerie pour une durée d'un an,

VU la situation de trésorerie à ce jour,

DU FAIT qu'il est nécessaire de prendre des précautions pour répondre à un besoin ponctuel de trésorerie,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Le Maire,

VU le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Saint-Genis-Pouilly,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

ARTICLE 1 :

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, La Commune d'Echenevex, décide de renouveler auprès de la Caisse d'Épargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 300 000.00 euros dans les conditions ci-après indiquées :

La ligne de trésorerie interactive permet à l'emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds « tirages » et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet)

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la Commune d'Echenevex décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne sont les suivantes :

Montant : 300 000.00 euros

Durée : un an

Taux d'intérêt applicable à un tirage (selon le choix d'index réalisé par l'emprunteur, à chaque demande de versement de fonds) : EONIA + marge de + 1.76% (Eonia du 22/09/2015 = 0.142 %)

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'en cours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

Périodicité de facturation des intérêts : chaque mois civil par débit d'office

Commission d'engagement : 1 200.00 euros

Commission de non utilisation : néant.

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

ARTICLE 2 :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'épargne.

ARTICLE 3 :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

Monsieur Laurent FOURNIER rappelle qu'en 2013, le montant de la commission d'engagement était de 1800 € pour 450 0000 € de ligne de trésorerie.

3.4 Souscription d'un contrat d'entretien de la centrale de traitement d'air de la pompe à chaleur de l'école.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de souscrire un contrat d'entretien pour la centrale d'air du système de chauffage de l'école.

Il fait part de la proposition de la SARL GEX ENERGIES, dont le montant s'élève à 3080,00 € HT soit 3 696,00 € TTC, comprenant les prestations suivantes :

- Nettoyage de l'intérieur de la centrale de traitement d'air,
- Contrôle du bon fonctionnement des pièces internes à la centrale de traitement d'air, du réseau chauffage de la batterie de la centrale de traitement d'air, des paramétrages, du réglage de mode été/hiver,
- Fourniture et remplacement des filtres deux fois par an, soit deux filtres F 7 et deux filtres G4.

➤ **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal DÉCIDE de souscrire un contrat d'entretien pour la centrale de traitement d'air de la pompe à chaleur de l'école, ACCEPTE la proposition de la SARL GEX ENERGIES pour un montant de 3 080,00 € HT soit 3 696,00 € TTC et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal, à signer le contrat.**

3.5 SleA - Plans de financement pour la mise en souterrain des réseaux basse tension et de télécommunication « dans le bas de la rue François Estier.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le plan de financement pour la mise en réseau souterrain du réseau basse tension « dans le bas de la rue François Estier » établi par le Syndicat Intercommunal d'Energie et de Communication de l'Ain.

Le montant total des travaux s'élève à 89 500,00 € TTC. La participation prévisionnelle nette restant à la charge de la commune s'élève à 0,00 €.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le plan de financement.

➤ **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal ACCEPTE le plan de financement du réseau basse tension dans le « bas de la rue François Estier » et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tous les documents s'y rapportant.**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le plan de financement pour la mise en souterrain du réseau de télécommunication dans « le bas de la rue François Estier » établi par le Syndicat Intercommunal d'Energie et de Communication de l'Ain.

Le montant total des travaux s'élève à 18 500,00 € TTC. La participation prévisionnelle nette restant à la charge de la commune s'élève à 14 800,00 €.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le plan de financement.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal ACCEPTE le plan de financement pour la mise en souterrain du réseau de télécommunication dans « le bas de la rue François Estier », AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tous les documents s'y rapportant et DIT que les crédits correspondants à cette dépense seront inscrits l'année de réalisation des travaux.**

3.6 Cession de la parcelle AS 9 = rétrocession d'une bande de terrain.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 21 août 2015, le Conseil Municipal a accepté la cession de la parcelle AS 9 amputée d'une bande de trois mètres afin de conserver un chemin communal, à la Société DIAMUS pour un montant de 700 000 Euros.

Après discussion avec Monsieur DUNOD, il est proposé de céder la totalité de la parcelle avec rétrocession d'un cheminement piéton végétalisé d'une largeur de deux mètres.

- **Après en avoir délibéré et par 12 voix POUR, 6 voix CONTRE (Mme Julie HUBERT-MOULIN, Mme Carole CHENEVAL, Mme Rose-Marie HENRI, Mme Corinne RESCANIERES, M. Fabien ROUGIER, M. Michaël KEWLEY) et 1 ABSTENTION (M. Wim WETERINGS), le Conseil Municipal ACCEPTE la cession de la totalité de la parcelle AS 9 d'une superficie de 5 604 m², moyennant le prix de 700 000 € HT, assortie des conditions définies dans la délibération n° 086/2015 du 21 septembre 2015, ACCEPTE la rétrocession d'un cheminement piéton végétalisé d'une bande de deux mètres qui sera actée dans le permis d'aménager et l'acte notarié de cession du terrain et AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à effectuer toutes les démarches administratives et à signer tous documents relatifs à cette cession.**

3.7 Don des documents usagés de la bibliothèque municipale.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la bibliothèque réalise périodiquement des opérations de désherbage. La mise au rebut de documents s'opère selon les critères suivants :

L'âge, la vétusté, la pertinence (choix entre plusieurs documents traitant du même thème), l'obsolescence et l'amélioration de la qualité de l'information proposée.

Ces documents sont déposés dans une déchetterie.

Madame Isabelle PASSUELLO propose qu'il soit fait don de ces documents à des associations ou établissements publics, sans que l'un de leurs membres puisse en faire un usage personnel.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal DÉCIDE que les documents destinés au rebut pourront être donnés à une association ou un établissement public et DIT que la bibliothèque devra, chaque année, fournir à la mairie un inventaire détaillé des livres destinés à la mise au rebut et préciser les associations et établissements publics donataires.**

4. Questions diverses.

4.1 Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la consultation pour les travaux d'aménagement de la rue François Estier sera lancée semaine 45, avec date limite de remise des offres prévue semaine 48.

L'analyse des offres sera remise par ARCHIGRAPH semaine 50. Le marché sera soumis à l'approbation du conseil municipal en janvier 2016.

4.2 Madame Carole CHENEVAL demande où en est le projet CAPELLI.

Monsieur le Maire répond que la réunion a essentiellement porté sur la mise en place d'un PUP. Le projet n'a pas été discuté. Une réunion est prévue avec la CCPG le 19 octobre, puis avec CAPELLI et la CCPG le 26 octobre.

Le PUP devrait être soumis à l'approbation du Conseil Communautaire en novembre.

4.3 Madame Rose-Marie HENRI demande un bilan financier du chantier de la fontaine de la pierre.

Toutes les factures n'ont pas encore été reçues.

4.4 Madame Rose-Marie HENRI demande quand sera réunie la commission « PLU ».

Monsieur le Maire répond que la commission se réunira d'ici la fin de l'année, de préférence en cours de journée.

4.5 Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une réunion publique est prévue le mercredi 04 novembre 2015 à 19 h 00 pour la présentation d'un projet immobilier sur le terrain ROULET.

4.6 Monsieur Philippe CLAVERI propose que le planning pour les élections régionales soit arrêté d'ici la fin du mois.

4.7 Monsieur Philippe CLAVERI demande si la commune a acheté des panneaux « Défense de stationner » pour mettre sur les parebrises.

4.8 Monsieur Laurent FOURNIER rappelle qu'il faut lister les besoins de la commune pour une police municipale ou un garde-champêtre.

4.9 Madame Jacqueline BILAT demande si on a une réponse concernant le minibus.

Monsieur le Maire répond qu'un dossier complet a été envoyé et que la société a été relancée à plusieurs reprises sans retour.

4.10 Il est demandé ce qu'il en est de la publicité autour du stade. Monsieur le Maire répond que la liste des annonceurs avait été jointe au dossier du minibus. D'autre part, une convention de publicité sera proposée. Ce point a été discuté au cours d'une réunion avec des représentants de l'ESCO.

4.11 Monsieur Philippe CLAVERI félicite Madame Jacqueline BILAT pour le voyage des Aînés à PEROUGES.

4.12 Madame Julie HUBERT-MOULIN annonce qu'elle démissionne de ses fonctions de conseillère municipale et d'adjointe. Elle estime ne pas pouvoir être en mesure d'appliquer ce qui avait été dit aux électeurs en 2014, notamment sur l'urbanisation maîtrisée, les finances avec les constructions à venir. Elle remercie les adjoints pour leur engagement et dévouement pour la commune et leur collaboration au cours des dix-huit mois de mandat.

Monsieur le Maire regrette sa démission et lui souhaite le meilleur pour l'avenir.

Madame Isabelle PASSUELLO regrette également son départ. Elle a appris beaucoup de choses, notamment sur les finances et sera plus exigeante.

La prochaine réunion du conseil municipal se déroulera le lundi 23 novembre 2015 à 20 h 30 (à titre indicatif).

La séance de ce conseil est levée à 22 heures 24.

Pierre REBEIX,

Maire d'ECHENEVEX